

« Les formations sociales : un décloisonnement nécessaire »

Françoise Le Marchand, inspectrice principale, responsable du Pôle Formations, Professions et Emploi de la DRJSCS de Haute-Normandie

Texte présenté à l'oral

Mon intervention va s'articuler autour de 4 axes :

1 le décloisonnement des certificateurs

2 le décloisonnement des acteurs de la formation

3 l'hypothèse d'une refonte de l'appareil de formation en corrélation avec le profil des étudiants en travail social

4 le rapprochement de l'appareil de formation des besoins des employeurs et des territoires

En préambule, il me paraît important de resituer l'action de la DRJSCS et de réaliser un focus sur l'organisation des diplômes d'Etat du secteur social tels qu'ils sont structurés à ce jour même si à moyen terme, de grandes évolutions s'annoncent dès 2014 avec pour corollaire les Etats Généraux du Travail Social que ma direction évoquera en fin de journée.

21 agents gèrent au quotidien les formations sociales mais également les formations paramédicales en lien étroit avec l'ARS et la Région, les formations du sport et de l'animation, chacun de ces secteurs d'activité dépendant d'une direction d'administration centrale distincte et de procédures de travail différenciées en application du

codes de l'action sociale et des familles, du code de la santé publique et du code du sport.

La carte régionale des formations sociales s'inscrit par ailleurs dans le CPRDF au travers du contrat d'objectif sanitaire et social.

Quelques chiffres issus du bilan d'activité 2012 : (hors diplôme relevant de l'EN)

3106 diplômes délivrés (VAE inclus) dont **729** sur le secteur social, **1918** sur le secteur sanitaire **459** sur le secteur sport

Ce contexte brièvement posé, j'en arrive à mon 1^{er} point, le

1 – Décloisonnement des certificateurs

L'appareil de formation en travail social est actuellement constitué de 14 diplômes d'Etat du niveau V au niveau I dispensés par 8 établissements. Toutefois, il est utile de préciser que la formation professionnelle du secteur sanitaire et social regroupe une multiplicité de certificateurs dont l'Education Nationale, l'Agriculture, le Travail et l'Emploi. Dès lors, on voit qu'un rapprochement des certificateurs serait pertinent et rendrait le paysage des formations de cette filière plus lisible et plus cohérent. A titre d'exemple, 4 diplômes d'Etat relèvent de la double compétence de la DRJSCS et du Rectorat sans que cette organisation n'apporte, de mon point de vue, une réelle plus value à leur gestion. Elle exige toutefois des liens très ténus entre ces deux administrations tant au plan national qu'au plan local.

Chacune des formations du champ social est encadrée par une réglementation spécifique et construite autour d'un référentiel métier, d'un référentiel d'activités et d'un référentiel de certification, malgré des frontières parfois ténues d'un diplôme à l'autre. Ces diplômes d'Etat ont en effet vocation, indépendamment de la filière choisie, à former des travailleurs sociaux généralistes capables d'intervenir près d'un public hétérogène et dans différentes structures dans des domaines d'intervention qui mériteraient cependant, à mon sens, une mise à plat en particulier dans les secteurs de l'aide à domicile et de l'aide à la personne.

Depuis la rentrée de septembre, en application de la circulaire interministérielle du 5 décembre 2011 co-signée du ministère des solidarités et de la cohésion sociale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, les établissements de formation ont dû mettre en place, en référence au modèle universitaire, le système européen de crédits transférables et capitalisables (ECTS) dans l'objectif de donner toute lisibilité aux diplômes de travail social au plan européen. Ainsi, pour valider un diplôme social de niveau III, un étudiant devra désormais avoir acquis 180 crédits dont 150 durant le temps de sa formation et 30 crédits affectés aux épreuves certificatives finales organisées, selon le diplôme, par le Rectorat ou la DRJSCS. Ces 180 crédits entraîneront la délivrance du diplôme et d'un supplément au diplôme.

Cette nouvelle configuration s'inscrit dans les orientations pour les formations sociales 2011-2013 et requiert des établissements un travail d'adaptation des programmes qui induit de fait un

2 - Décloisonnement des acteurs de la formation

Les établissements de formation en travail social mais aussi les établissements scolaires (pour le DECESF) ont organisé la rentrée 2013 des étudiants en calant leur ingénierie de formation en semestres sur les maquettes nationales reliées à chaque diplôme. Dans ce contexte, les domaines de compétences ont été déclinés en modules qui emportent, de par leur validation, l'acquisition de crédits européens permettant de mesurer la progression des candidats tout au long de leur parcours de formation. Toutefois, malgré le cadre réglementaire national, les établissements de formation ont toute latitude pour organiser leur ingénierie de formation en fonction de leur projet d'établissement. Ainsi, même si la volonté est d'harmoniser les pratiques de gestion du système ECTS, il existe des différences substantielles d'appréhension de ce système par établissements de formation y compris sur un même diplôme. Il s'agit là de différences d'appréhension de la pédagogie qui ne s'opposent pas mais qui peuvent interroger quand les référentiels de formation n'ont pas pour l'heure connu de modifications. Ce constat pose la question de la mobilité des étudiants à l'intérieur du territoire français si une

homogénéité des parcours n'est pas au rendez-vous d'une région à l'autre, d'un établissement à l'autre.

Dans les faits , on peut donc voir que , même si une volonté réelle se manifeste pour développer des troncs communs et des passerelles, la limite des rapprochements des enseignements est posée de fait par l'organisation de chaque établissement et par les contraintes liées aux volumes horaires et au rythme des apprentissages à respecter entre pratique/théorie/temps de travail personnel. Le système ECTS constitue donc une organisation complexe à mettre en place, centrée sur l'apprenant qui doit incliner les établissements à repenser l'évaluation sous l'angle formatif et sommatif en vue d'accompagner les étudiants dans leurs parcours et dans leurs apprentissages des connaissances. Le système ECTS est aussi sensé avoir des effets sur la qualité des formations qu'il conviendra de mesurer.

Ainsi, le système ECTS est au début de sa déclinaison en région et une première évaluation n'en sera raisonnablement envisageable, qu'à l'issue du premier cycle de formation, soit d'ici à l'été 2015.

S'ajoutent à ce nouveau cadre, la poursuite et/ou le développement de coopérations avec les universités pour faciliter la mobilité dans l'espace européen à relier à la délicate question de l'alternance intégrative dans un contexte très tendu sur lequel il est difficile de faire l'impasse dans cette présentation.

Les leviers d'action concernant cette question relèvent toutefois du niveau national car il s'agit d'une vraie question de fond qui implique le réseau des sites qualifiants de même que les organismes de formation et au premier plan les étudiants dont l'une des préoccupations majeures est la recherche d'un lieu de stage, de préférence en cohérence avec le projet professionnel.... L'impérieux besoin de trouver un stage devient un enjeu majeur dans le sens où l'accomplissement de l'alternance est intimement lié à la présentation au diplôme. Cette question envahit parfois les étudiants et retentit fortement sur leur implication dans les apprentissages théoriques.

La question de l'alternance pose bien la question de la nécessaire implication des sites qualifiants comme acteurs incontournables dans

le processus de formation. A cet égard, la forte mobilisation des structures d'accueil lors des journées des sites qualifiants mises en place à l'initiative des organismes de formation, témoignent de l'investissement des établissements malgré les difficultés et contraintes rencontrées localement.

On voit bien là le maillage que nécessite déjà l'appareil de formation sur le seul territoire Haut-Normand et la nécessaire complémentarité entre les organismes de formation et les terrains de stage sans parler de l'indispensable investissement des apprenants.

3 – L'hypothèse d'une refonte de l'appareil de formation en corrélation avec le profil des étudiants en travail social

Ainsi configuré, l'appareil de formation en travail social peut sembler lourd et peu réactif au regard d'évolutions sociétales qui, elles en revanche, se font à un rythme soutenu et amplifié par la crise économique que connaît la France et l'Europe de façon générale.

Ainsi, la perspective de sa refonte de même qu'une réforme des diplômes de niveau V sont des travaux nécessaires et ambitieux qui doivent mobiliser de nombreux acteurs dont la présence en force aujourd'hui témoigne de l'intérêt.

Cette refonte nécessite une évolution de la réglementation des diplômes et de leur gestion qui ne peuvent rester enfermés dans des schémas complexes et quelque peu fermés n'autorisant que trop peu de transversalité, de passerelles et de troncs communs. Cette refonte ne saurait s'envisager sans une concertation étroite entre les autorités académiques et leurs directions ministérielles respectives.

Pour l'heure, la mission principale de la DRJSCS consiste en la mise en œuvre des épreuves certificatives finales et l'organisation des jurys pléniers. Ces jurys demeurent une mission régalienne des services de l'Etat et confèrent une légitimité au diplôme dans le sens où ils donnent une autorisation d'exercer à ceux qui en deviennent titulaires. Cette certification nationale se situe à mi-chemin entre une évaluation qui serait portée uniquement par les établissements de formation et une logique de concours, qui, malgré les reproches qu'on peut lui

opposer, a le mérite de garantir l'indépendance du jury et de ne pas rendre les organismes de formation juge et partie dans l'évaluation finale des élèves qu'ils forment.

Mener un jury plénier, c'est donc coordonner et animer une équipe pluridisciplinaire en application du référentiel de certification. Dès lors, on voit bien qu'il s'agit de trouver une synergie et de rechercher un consensus entre tous ces acteurs dont certains sont largement impliqués dans le processus de formation

Le jury est donc en charge de mesurer si le candidat est en phase avec les exigences attendues pour l'entrée dans le métier, il doit aussi évaluer l'aptitude du candidat à mobiliser l'ensemble des compétences appréhendées durant le temps de la formation pratique et théorique, la qualité des travaux accomplis pour l'examen. Il doit aussi croiser ses résultats avec les évaluations réalisées à la fois en centre de formation et sur les terrains de stage.

Ce constat sur l'organisation des jurys et la délivrance des diplômes d'Etat m'amène à réaliser un zoom sur les étudiants. Ceux-ci ne constituent pas en effet un bloc monolithique et viennent régulièrement interroger l'organisation de l'appareil de formation, de ses gestionnaires et de ses pédagogues, des terrains de stages et du réseau des acteurs du champ social et médico-social au sens large.

En effet, l'étudiant est un individu unique dont la singularité du parcours doit être prise en compte. Le public des formations est multiple : jeunes sortis du système scolaire, personnes en situation d'emploi dans le secteur, individus en reconversion professionnelle, personnes en parcours mixtes ou bénéficiant de dispenses ou d'allègements de formation. Dès lors, on voit bien que cet appareil de formation ne peut pas être plaqué à un groupe d'individus dont on constate qu'il n'est pas homogène mais qu'il s'agit davantage de développer des parcours individualisés dans un système qui reste très normé et peu modulable

Toutefois, l'ensemble des formations en travail social est accessible par la voie de la VAE et permet à un certain nombre de professionnels d'élever chaque année leur niveau de qualification. Il peut néanmoins

s'agir d'un exercice parfois délicat quand on a des difficultés avec l'écrit car la rédaction du livret II nécessite un fort investissement et un accompagnement de qualité qui reste cependant facultatif. Certains candidats travaillent de longue date dans la même structure et peuvent avoir du mal à questionner leur pratique professionnelle dans une démarche réflexive. Certains révèlent un besoin de formation ou pour le moins une remise à niveau. Cette situation pose la question de la formation continue des travailleurs sociaux leur permettant d'accéder sans doute plus facilement à une qualification par la voie de la VAE qui doit continuer à se développer.

Enfin, pour les étudiants en formation initiale, un niveau de sortie du système scolaire par l'acquisition du bac ou d'une formation post-bac de type BTS ou DUT ne garantit pas l'aptitude à intégrer ipso-facto une formation en travail social de niveau III même si le projet est professionnel est sans équivoque. Bon nombre d'étudiants sont en effet en difficulté avec l'écrit au moment de leur entrée en formation ; difficultés qui viennent perturber leurs apprentissages et l'acquisition d'un vocabulaire professionnel adapté, et qui viennent aussi entraver la qualité et la cohérence des écrits professionnels.

C'est donc bien avec tous ces profils d'étudiants qu'il convient et qu'il conviendra de composer dans la nécessaire réflexion autour de l'évolution de l'appareil en travail social telle qu'elle se dessine à l'heure actuelle sans une visibilité encore très nette, notamment pour les services déconcentrés de l'Etat et en particulier les pôles formation des DRJSCS.

Cette réflexion s'engagera peut-être dans un rapprochement avec l'Enseignement Supérieur et s'inscrira dans le futur contrat de plan Etat-Régions-Collectivités. Elle nécessitera une gouvernance partagée des acteurs de la formation qui ira probablement au-delà des travaux engagés par les établissements de la région adhérant au réseau UNAFORIS et au-delà de la plateforme labellisée, préfiguration de la future HEPAS dont le cadre n'est pas encore établi à ce jour et dont la forme juridique n'est pas encore décidée.

Je ne saurais enfin terminer cette intervention sans évoquer :

4 – Le nécessaire rapprochement de l'appareil de formation en travail social des besoins des employeurs et des territoires

En effet, l'appareil de formation est enfin et surtout à rapprocher des besoins des employeurs à l'échelle du territoire haut-normand.

L'interrogation récurrente des financeurs de la formation et des certificateurs est de savoir si l'appareil de formation répond aux besoins des employeurs. De quelles compétences avons-nous besoin ? Disposons-nous d'une véritable démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences dans le champ social et médico-social ? Sommes-nous capables d'intégrer dans une démarche GPEC, la prise en compte d'un environnement qui évolue constamment dans un contexte de crise économique qui impacte les moyens mais aussi la nature du travail social ?

C'est sur ces questions ouvertes et sur l'ensemble de ces réflexions que je vais clôturer mon intervention.

Je vous remercie pour votre écoute et vous souhaite une bonne journée.